



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE (1907/2006/CE)

### PULVA

Edition 5  
Date 26/08/2008  
Page 1/3

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

##### IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION

NOM COMMERCIAL PULVA  
CODE FORMULE 1220  
DESCRIPTION/EMPLOI Nettoyant vitres

##### FOURNISSEUR

FOURNISSEUR Christeyns France S.A. WEBSITE www.christeyns.com  
ADRESSE rue de la Maladrie 31  
F-44120 VERTOU  
TEL +33 (0)240 80 27 27  
FAX +33 (0)240 03 09 73

Email : health-security@christeyns.fr

##### TELEPHONE EN CAS D'URGENCE

ORFILA ( INRS ) 01 45 42 59 59  
CENTRE ANTI-POISON DE NANCY +33 (0)3 83 32 36 36  
CENTRE ANTI-POISON BELGIQUE +32 (0)70 245 245

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX Selon 1999/45/CE - 2001/59/CE Préparation non classée. Peut causer une irritation en cas de contact avec les yeux.

#### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

##### PRODUITS DANGEREUX

NOM	CAS N°	N° EINECS	CONC %	SYMBOLES	PHRASE(S) R
(100224) 3-Butoxy-2-propanol et isomères	5131-66-8	249-598-7	< 5 %	Xi	R36/38
Alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	< 5 %	F, Xi	R11, R36, R67

#### 4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

INGESTION En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

CONTACT AVEC LES YEUX Laver abondamment à l'eau puis se rendre si nécessaire chez un médecin.

TRAITEMENT Avis aux médecins.

CONTACT AVEC LA PEAU Rincer à l'eau.

INHALATION En cas de malaise consulter un médecin.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S)

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S) Ne favorise pas la combustion selon tests effectués/ n'est pas classé inflammable. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé. mousse. sable. dioxyde de carbone (CO2). eau. poudres.

MOYEN(S) D'EXTINCTION À NE PAS UTILISER POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ  
Aucun.

##### EQUIPEMENTS SPÉCIAUX POUR LA PROTECTION DES INTERVENANTS

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### METHODE DE NETTOYAGE

##### PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

##### MÉTHODE DE NETTOYAGE

Laver abondamment à l'eau les résidus.

##### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

##### MANIPULATION

PRÉCAUTIONS MANIPULATION	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
CONSEIL(S) D'UTILISATION(S)	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
<b>STOCKAGE</b>	
PRÉCAUTION(S) STOCKAGE	Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine.
CONDITIONS DE STOCKAGE	Température de stockage recommandée: 5°C - 40°C.
- MATIÈRE(S) INCOMPATIBLE(S) À ÉLOIGNER	Non déterminé.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### LIMITE(S) D'EXPOSITION

LIMITE(S) D'EXPOSITION Isopropanol : VLE 980 mg/m3. VME : 50 ppm ( 3-butoxy-2-propanol ).

### PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	Pas nécessaire.
PROTECTION DES MAINS	non exigé.
PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS	Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.
PROTECTION DES YEUX	Non exigé.
MESURES D'HYGIÈNE	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### INFORMATION GÉNÉRALE

ETAT PHYSIQUE/FORME	Liquide.
ODEUR	solvants.
COULEUR	bleu.

### INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

PH	+/- 7,5 (100%)
POINT D'ÉCLAIR	48°C ( Coupe fermée Setaflash)
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ)	Non applicable.
DENSITÉ	+/- 0,995
HYDROSOLUBILITÉ	100% (20°C)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
CONDITION(S) À ÉVITER	Températures < 0°C - > 40°C.
MATIÈRE(S) À ÉVITER	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
PRODUITS DÉCOMPOSITION DANGEREUX	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### SYMPTOMES

- INHALATION	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- CONTACT AVEC LA PEAU	Peut causer une irritation en cas de contact prolongé avec le produit pur.
- CONTACT AVEC LES YEUX	Peut causer une irritation.
- INGESTION	Données non disponibles.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### COMPORTEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION	Pas de bio-accumulation.
<b>EFFET(S) ECOTOXICOLOGIQUE(S)</b>	
EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE	Selon 1999/45/CE et adaptations : la préparation n'est pas classée "dangereux pour l'environnement".

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS	Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.
EMBALLAGES CONTAMINÉS	Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### VOIES TERRESTRES (ROUTE/RAIL: ADR/RID)

Non soumis à la réglementation ADR/RID. N'entretient pas la combustion dans les conditions standardisées définies par la méthode ADR.

### VOIES MARITIMES (IMDG)

Non soumis à la réglementation IMDG

**15.INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

---

SYMBOLE(S) DE DANGER /  
PHRASE(S) R Pas de - Préparation non classée selon 99/45/CE  
REGLEMENT (CE) N°648/2004  
INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS < 5 %  
Agents de surface non ioniques

---

**16.AUTRES INFORMATIONS**

---

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond aux directives 1907/2006/CE .Produit classifié selon 67/548/CE - 99/45/CE- 01/59/CE et adaptations ou selon AISE-guidelines

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

**HISTORIQUE**

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE 26/04/2006  
RÉVISION CHAPITRE(S) N° 2-3-9

Source d'information : Toutes les informations concernant cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données de nos fournisseurs ou proviennent de [ecb.jrc.it/classification-labelling](http://ecb.jrc.it/classification-labelling)

PHRASES R COMPOSANTS R11 - Facilement inflammable  
R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau  
R36 - Irritant pour les yeux  
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

---